



CSE du 10 septembre 2020

Déclaration CFE-CGC Métiers de l'Emploi
sur la consultation des modalités
d'affectation des renforts pour Pôle Emploi
OCCITANIE

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi salue l'attribution de renforts à Pôle emploi, mais regrette que ces derniers soient majoritairement constitués de recrutements en CDD et affirme la volonté de voir ces postes transformés en CDI lors des prochaines vagues d'embauches.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi insiste sur l'attribution indispensable de renforts au regard des nécessités opérationnelles et organisationnelles visant à assurer les nouveaux projets stratégiques en lien avec Pôle emploi 2022 et notamment en ce qui concerne :

- le nouveau « Suivi »
- les nouvelles prestations pour les DE les plus autonomes
- le pack de démarrage
- la réforme de l'assurance chômage
- le conseiller référent indemnisation.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi déplore, au-delà des précisions apportées relatives au poids OPERA 2, le manque de transparence de l'adéquation charges/ressources des conseillers de toutes dominantes quant à l'affectation de ces renforts.

La CFE-CGC donne un **avis favorable** à ces renforts, mais restera vigilante et exigeante sur :

- La formation, le tutorat, l'accompagnement et l'intégration dans l'emploi des personnes recrutées.
- La taille des équipes professionnelles et plus largement la Qualité de Vie au Travail à laquelle les membres des ELD doivent prétendre au même titre que les agents.

Nous réaffirmons l'importance du management intermédiaire et de proximité et soulignons à nouveau les contraintes spécifiques et prégnantes liées à ces métiers insuffisamment reconnus et notamment celui des Responsables d'équipe.



CFE-CGC Métiers de l'emploi
OCCITANIE

